



## harcèlement moral sur le temps de travail 35h cadre

Par **dede13400**, le **23/01/2013** à **23:04**

Bonjour, j'ai un contrat de travail de 35h, cadre, sans RTT, je fais mes heures de travail, voire quelques fois un peu plus, et on me reproche de partir trop tôt du travail (17h), et cela de façon perpétuelle, ce qui commence à peser sur mon moral. De plus, les heures supplémentaires ne sont pas payées. Enfin, nous avons connu un problème de trésorerie, ce qui a eu pour conséquence pour l'ensemble des employés, de recevoir notre salaire près de 20 jours après la date habituelle. Et malgré tout cela, on nous demande de travailler plus (mais pour rien...) Que dois-je faire par rapport à ce harcèlement (mot peut être fort mais c'est comme cela que je le ressens) intempestif? et au niveau retard de salaire, que puis-je faire? Je vous remercie par avance

Par **P.M.**, le **23/01/2013** à **23:43**

Bonjour,  
Vous pouvez refuser d'effectuer des heures supplémentaires si elles ne vous sont pas payées, vous pourriez donc répondre que si l'on veut que vous partiez plus tard, il faudrait respecter la législation...  
Si le versement tardif du salaire vous a causé des frais bancaires, vous pourriez vous les faire rembourser sur justificatifs...